

Communiqué de presse

Signature de la convention « Centralités rurales en région » d'Autun, vendredi 14 avril 2023 à la maire d'Autun (71)

Le programme « Centralités rurales en région »

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville, les territoires de projets et les PNR, et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent, le plus souvent, de vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de donner plus à ceux qui ont moins.

128 communes cumulant des critères de centralité et de fragilité ont été sélectionnées pour être accompagnées dans le cadre du nouveau dispositif « **Centralités rurales en Région** ».

Doté d'une enveloppe totale de 60 M€ sur la période 2022-2026, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires,
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale,
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie,
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations,
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à cinq ans pourront bénéficier d'une enveloppe régionale maximale de 500 000 € ;
- Les villes qui ne sont pas dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à cinq ans pourront recevoir une aide maximale de 200 000 € afin de réaliser notamment l'étude de revitalisation.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- S'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation,
- Participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées),
- Associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées lors de la Commission permanente du 8 juillet 2022. À ce jour, **47 communes ont été accompagnées.**

Signature de la convention « Centralités rurales en région » d'Autun

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) a établi sa stratégie de revitalisation de territoire sur une organisation visant à assurer une forte accessibilité aux services. L'attractivité est un enjeu fondamental pour l'avenir de son territoire, qui compte environ 36 000 habitants.

La CCGAM s'appuie sur l'armature territoriale du territoire, organisée autour d'Autun, ville centre et autour de quatre bourgs centres, Anost-Cussy, Couches, Epinac et Etang-sur-Arroux qui assurent une fonction de pôles de proximité.

Elle est signataire de la convention Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire du centre-ville d'Autun.

Elle accompagne également la démarche de redynamisation des deux centres bourgs Etang-sur-Arroux et Epinac au travers du dispositif Petites Villes de Demain. Elle souhaite aussi, de façon progressive, étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire à travers la mise en œuvre d'une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire). Ce dispositif doit permettre de soutenir les communes du territoire volontaires dans une démarche de reconquête de leur centralité.

La commune d'Autun a initié son programme de revitalisation dans le cadre de son adhésion au dispositif national « Action Cœur de Ville » en 2018. Un diagnostic territorial, complété par des études thématiques relatives à l'urbanisme, à l'habitat, au commerce, aux mobilités, a permis de définir la stratégie et de lancer de premières actions.

La stratégie de revitalisation est construite autour des cinq axes majeurs suivants :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Fort de une stratégie de revitalisation à la faveur de la redynamisation de son centre-ville, la commune est éligible à l'enveloppe des 500 000 € de soutien régional.

Vincent Chauvet, maire d'Autun,
Marie-Claude Barnay, présidente de la communauté de communes,
Jérôme Durain, conseiller régional,

signeront la convention « Centralités rurales en région » 2022-2026,

vendredi 14 avril 2023 à 12 heures à la mairie d'Autun, 1 place du Champ de Mars – 71400 AUTUN

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08